Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à des échanges de caractère scientifique sur leurs expériences respectives en matière de construction et de mise en marche de piles atomiques.

Mille hectares de terrains, chaque année, en Suisse, sont soustraits à la culture, par suite de l'extension de la construction industrielle ou locative, pour des bâtiments publics, ainsi que la création de routes et de places de sport. Le problème du développement des villes va se heurter à des difficultés sérieuses, étant donné qu'il faut maintenir un minimum de surface cultivable, sans toucher, autant que possible, à notre patrimoine forestier.

Le blé indigène. Une grande partie de la récolte de blé de cette année a souffert des intempéries. Les dégâts sont particulièrement graves dans les régions où le blé a germé avant la rentrée des gerbes, ce qui rend le grain impropre à la panification. Une telle marchandise ne saurait être prise en charge par la Confédération, qui ne peut non plus l'accepter pour l'affouragement. Les allègements suivants sont cependant accordés: les céréales accusant un degré d'humidité qui dépasse le taux normal de 15 % pourront néanmoins être livrées à la Confédération, à condition qu'elles soient encore de bonne qualité; le prix en sera réduit, compte tenu de la perte de poids due au séchage. Même lorsque le producteur a adopté une technique judicieuse lors de la moisson, la qualité du blé a pâti du mauvais temps dans bien des cas, ce qui se traduit par une diminution de son poids spécifique. Afin d'atténuer les pertes qui en résultent pour les agriculteurs, le Département fédéral des finances a décidé de réduire les réfactions pour poids spécifique insuffisant: pour le froment pesant 70 kg. à l'hectolitre, la réfaction ne sera que de 6 %, au lieu du 10 % habituel.

A la foire de Chaindon, l'apport a été moins important que les années passées. On remarquait relativement peu de poulains de l'année. Les mâles se vendaient de 300 à 400 francs et les pouliches de 500 à 600. Les poulains longres de 18 mois étaient payés de 900 à 1100 francs et les pouliches du même âge de 1100 à 1300. De belles pouliches de deux ans et demi, provenant d'Ajoie, furent vendues plus de 2000 francs.

Les travaux publics pour la période 1955 à 1959 comportent pour le château de Porrentruy (installation des administrations de district) 1 million 800,000 francs; Ecole cantonale et Ecole normale de Porrentruy, 800,000 francs; Ecole d'agriculture de Courtemelon, 150,000 francs; Maison de santé de Bellelay, 1 million 220,000 francs.

L'alimentation en eau aux Franches-Montagnes, dans la commune du Noirmont, nécessite une subvention d'Etat de 193,000 francs; nouveau réservoir de 200 m³, établissement de 13,350 mètres de conduites.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source